

Négociation nationale

La FAE procède à la signature du nouveau contrat de travail de ses membres

Montréal, le 29 septembre 2021 – C'est avec fierté que les représentantes et représentants de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont procédé aujourd'hui à la signature du nouveau contrat de travail des plus de 50 000 enseignantes et enseignants membres de ses syndicats affiliés, pour la période 2020-2023, à l'Assemblée nationale du Québec. Cette signature marque la fin d'une ronde de négociation entreprise il y a plus de 23 mois.

« Une période intensive d'écriture a précédé cette signature au cours de laquelle nous avons dû intégrer les nombreuses modifications contenues dans le nouveau contrat de travail, notamment celle permettant un rattrapage salarial important ainsi que la reconnaissance de l'expertise détenue par le personnel enseignant », a fait valoir Sylvain Mallette, président de la FAE.

Dès avril 2022, le salaire annuel maximal des enseignantes et enseignants québécois sera de



De gauche à droite : Caroline Dupré, présidente-directrice générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

92 027 \$ alors que la moyenne canadienne s'élève, en ce moment, à 91 300 \$. Quant aux profs en début de carrière, ils verront leur salaire passer de 46 115 \$ à 52 954 \$, dès avril 2022, pour ensuite atteindre 53 541 \$ en avril 2023.

Le nouveau contrat de travail prévoit également la disparition d'un échelon au 31 mars 2023, ce qui permettra d'atteindre l'échelon maximal après 13 ans de services au lieu de 14 ans actuellement. Les enseignantes et enseignants se situant aux échelons 4 à 16 au 31 mars 2023 obtiendront l'augmentation équivalente à

un échelon supplémentaire au 31 mars plutôt qu'au 1^{er} juillet suivant.

Outre une augmentation salariale significative, plusieurs gains ont été apportés au contrat de travail, dont, entre autres, une amélioration de la conciliation famille-travail-vie personnelle, une tâche recentrée sur l'enseignement, un meilleur accès aux contrats au secteur de l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP), une composition de classe plus respectueuse des enseignantes et enseignants et de leurs élèves, ainsi que plus de soutien aux enseignantes et enseignants qui travaillent en milieu défavorisé.

Un travail au long cours

Le 29 octobre 2019, la FAE déposait ses demandes syndicales dans le cadre de la négociation visant à renouveler le contrat de travail de plus de 50 000 enseignantes et enseignants membres de ses syndicats affiliés. C'est donc 701 jours plus tard, grâce à la détermination et à la mobilisation des profs, qu'aujourd'hui, le 29 septembre 2021, leur nouveau contrat de travail peut désormais s'appliquer.

« La pénurie d'enseignantes et d'enseignants qui sévit depuis plusieurs années obligeait à ce qu'un sérieux coup de barre soit donné afin d'améliorer l'organisation du travail, les conditions de travail et, du même coup, l'attraction et la rétention du personnel enseignant. Malgré ces avancées, tout n'est pas réglé pour autant, un travail tout aussi important nous attend dans le cadre de la prochaine ronde de négociation qui est à nos portes », a déclaré Luc Ferland, vice-président aux relations du travail à la FAE.

La FAE tient à souligner le travail exceptionnel de son équipe lors de cette période de négociation. Elle a dû non seulement composer avec un contexte hors de l'ordinaire, mais aussi, à la suite de l'entente de principe, procéder avec minutie à l'écriture des textes de ce nouveau contrat de travail dans des délais serrés.

Conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la FAE effectuera dans un peu plus de 12 mois, soit en octobre 2022, le dépôt des demandes syndicales dans le cadre de la nouvelle négociation qui s'ouvrira alors. Des consultations se tiendront donc dans les prochains mois dans le but d'identifier les revendications qui seront présentées à la partie patronale. La négociation est un travail au long cours et encore une fois, la FAE sera au rendez-vous!

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 50 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 2 300 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.